



CEEAC

ECCAS

**Réunion des experts de la CEEAC pour l'examen de l'Avant-projet de
l'opérationnalisation du Fonds de Compensation, de Coopération et de
Développement de l'Afrique centrale
Libreville, 30 Avril 2021**

**Discours d'ouverture de S.E.M Calixte NGANONGO, Ministre des
Finances et du Budget de la République du Congo**

Monsieur le Président de la Commission de la CEEAC

Madame la Vice-Présidente de la Commission de la CEEAC

Mesdames, Messieurs les Commissaires de la CEEAC

Mesdames, Messieurs les représentants des Ministères en charge de l'intégration, de l'économie, des finances et du budget

Mesdames, Messieurs,

Distingués invités ;

L'honneur m'échoit ce jour, pour vous souhaiter la bienvenue dans cette rencontre virtuelle consacrée à la mise en place du Fonds de Compensation, de Coopération et de Développement de l'Afrique centrale dont l'importance et la pertinence de sa mise en œuvre viennent d'être relevées par le Président de la Commission de la CEEAC dans son allocution auxquelles, nous souscrivons tous au sein de la communauté.

Je voudrais ainsi saluer la présente initiative et féliciter la Commission de la CEEAC pour avoir opter de mobiliser les forces vives de la région autour de ce projet inscrit dans le plan stratégique indicatif à moyen terme 2021-2025 de la CEEAC et le plan d'actions prioritaires de l'année 2021 adoptés en novembre 2020 par la 18^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC.

Ce projet revêt un caractère particulier car, de l'issue de sa mise en œuvre dépendra la réussite d'autres initiatives importantes et stratégiques pour notre communauté. Cette démarche souligne non seulement la délicatesse du projet nécessitant par conséquent une approche stratégique holistique qui prend en compte toute la mesure du problème et ses contours, mais aussi le souci réel d'une forte appropriation par les parties prenantes en vue donner le maximum de chance de succès à une initiative sur laquelle la Communauté accorde une très forte importance.

Nous apprécions à sa juste valeur cette démarche.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

Comme vous le savez, qu'il s'agisse de notre Communauté ou d'autres institutions similaires qui œuvrent pour l'intégration régionale et le développement dans son ensemble, la question de financement « autonome » des activités stratégiques reste prégnante, pertinente et opportune.

En effet, le processus de l'intégration régionale est inhibé par l'inadéquation entre les objectifs de l'intégration régionale et les moyens financiers qui y sont consacrés. La mise en œuvre des programmes intégrateurs et de développement, le suivi des décisions communautaires, la coordination des positions communes sur les questions sensibles sur lesquelles la communauté pourrait se positionner ou défendre des intérêts partagés lors des forums internationaux requièrent un financement adéquat, régulier, prévisible et durable qui devrait provenir en partie ou de manière très substantielle des ressources propres de la communauté.

De ce fait, il devient indispensable et urgent pour toute institution d'inscrire ses actions de mobilisation des ressources propres et externes dans le long terme, de penser et actualiser, si nécessaire, sa stratégie afin de mobiliser des financements durables pour mener efficacement ses missions statutaires.

Dans cette perspective, les mécanismes de financement innovants se multiplient de plus en plus, sous la forme des fonds fiduciaires à champ large ou spécifique, de banques d'investissement et de développement pour mobiliser et lever des fonds sur les marchés de l'aide publique au développement et des capitaux. Dans la plupart des institutions de développement, de tels instruments sont caractérisés par leur complémentarité par rapport à l'aide publique au développement, par leur prévisibilité et leur stabilité. Ils sont étroitement liés à l'idée de biens publics mondiaux et visent outre le

financement des activités reprises plus haut, aussi à corriger les effets négatifs du régionalisme et de la mondialisation afin de permettre un développement équilibré pour tous les pays d'une communauté.

Ainsi, de part et d'autre et à travers le continent, de nombreuses réflexions ont été menées depuis des décennies sur la problématique du financement autonome des institutions communautaires.

- Au niveau panafricain, plusieurs tentatives ont été menées sous la houlette de différents leaders à l'instar du Président Obasanjo du Nigéria à la tête d'un groupe de haut niveau sur les sources alternatives de financement et, très récemment, par Donald Kaberuka, ancien Président de la Banque africaine de développement, nommé Haut représentant pour le Fonds de la paix en 2015, à l'origine d'un mécanisme approuvé par le sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement à l'occasion du 27^e Sommet de l'Union africaine tenu à Kigali, Rwanda en juillet 2016. Cette importante décision demande à tous les États membres de l'UA d'appliquer le prélèvement de 0,2% sur les importations admissibles pour financer l'Union africaine notamment le Fonds de la paix.
- Au niveau régional, des communautés économiques telles que la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou encore la Marché Commun pour l'Afrique australe et du Sud (COMESA) ont pu mettre en œuvre des instruments financiers comme des fonds de coopération et de développement ou des banques d'investissement et de développement pour davantage mobiliser des ressources autonomes et accompagner ainsi plus efficacement le processus d'intégration dans leur sphère de compétence. Ce qui signifie, pour s'en féliciter, qu'un tel défi peut être relevé.

- Au niveau de l'Afrique centrale, des premiers jalons ont été mis en place, à travers la Décision communautaire N°05 du 12 juin 2002 instituant un mécanisme de financement autonome de la CEEAC à travers une Contribution Communautaire d'Intégration, en abrégé CCI, prélèvement assis sur les importations en provenance des pays tiers pour doter la communauté de ressources autonome.

Certes, il est vrai qu'à ce jour, les résultats attendus de ce mécanisme ne sont pas satisfaisants ; la communauté a traversé une longue période marquée par une situation financière très difficile, avec les résultats très peu élogieux qui vous ont été esquissés par le Président de la Commission. Cependant, le Traité instituant la communauté, qui a fait l'objet d'une révision pour donner un nouvel élan au processus d'intégration, a prévu la possibilité pour la Commission de recourir à d'autres instruments pour mobiliser davantage de ressources en faveur de l'intégration régionale.

Mesdames et Messieurs,

Comme il a été relevé et surtout décrié, la CEEAC dépend, depuis sa création, essentiellement de l'aide fournie par ses partenaires au développement, notamment dans le financement des projets intégrateurs. Les ressources propres tirées du mécanisme de financement mis en place couvrent pour l'essentiel le fonctionnement et, accessoirement, quelques actions significatives puisqu'il ressort du bilan qui nous a été présenté que tout n'était pas noir. Par ailleurs, le caractère irrégulier des recouvrements des contributions à partir des budgets des États membres ne permet pas une bonne prévisibilité, et par suite, une programmation efficace et soutenue des activités de la communauté.

Le dispositif actuel mis en place pour le financement des activités de la CEEAC a fait la preuve de ses nombreuses limites et les effets

sur le processus d'intégration sont décriés par tous les acteurs économiques. Aussi est-il devenu impératif de s'attaquer à ce problème et d'engager si nécessaire, les réformes pour rendre le mécanisme de financement plus viable et en phase avec les besoins réels de la communauté. Et il vous revient l'honneur de proposer les pistes de solutions fortes et durables à ces problèmes structurels.

En résumé, votre tâche consistera à mettre en harmonie d'une part, toutes actions pertinentes pour faire faire de l'intégration régionale un véritable levier du développement des pays de l'Afrique centrale et, d'autre part, les sources de financement adéquates pour apporter des éléments de solutions efficaces et durables à ces besoins ainsi que l'organisation à mettre en place pour en assurer une gestion efficiente et un meilleur suivi, le tout en faisant prévaloir les valeurs fondamentales de notre communauté.

L'opérationnalisation du FCD-AC est la première étape d'un long processus devant permettre à la Communauté de disposer d'une certaine autonomie financière. Il va de soi que ceci n'empêche pas de se projeter dans d'autres initiatives de mobilisation des ressources. D'autres actions suivront, tel que le prévoit le Traité, pour la mise en place d'une banque de développement et d'une banque centrale communautaires.

La communauté toute entière restera, en conséquence, très attentive aux conclusions auxquelles vous parviendrez et reste convaincue, au regard de vos profils respectifs et de la détermination dont vous avez toujours fait preuve en pareille circonstance, de la qualité du travail attendu et du succès de vos délibérations.

C'est sur cette note que je déclare ouverts les travaux de la réunion de concertation sur l'Avant-projet pour l'opérationnalisation du

Fonds de compensation, de coopération et de développement de l'Afrique centrale.

Vive l'intégration régionale en Afrique centrale

Je vous remercie de votre aimable attention, et vos souhaits
plein succès pour vos travaux